

COMMUNE DE CAIRON
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 17 juin 2021

L'An deux mil vingt et un, le 17 juin à 18 H 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Dominique ROUZIC, Maire.
Etaient présents : M. ROUZIC, M. BELLET, M. LEFRANC, Mme WEYANT, M. LEBRET, M. COUESPEL, Mme BOUVIER, Mme DUQUENNE, Mme BREGEONS, M. POULAIN, Mme FRETAULT, M. CATHERINE, Mme DE BETHUNE (arrivée en cours de séance)

Absents excusés : Mme LE GUYADER (pouvoir à M. ROUZIC)
Mme VENTURELLI (pouvoir à M. LEFRANC)
M. CAHAN (pouvoir à Mme DE BETHUNE, M. CATHERINE en son absence)
Mme DE BETHUNE (pouvoir à M. CATHERINE)
Mme SILINE, M. LEFEBVRE

Présents : 19 Absents : 6 Votants : 17

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose aux conseillers le retrait du dernier point concernant le GANIL, M. CAHAN étant absent excusé. Ce point sera reporté à une séance ultérieure.

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Le compte rendu du précédent conseil est adopté à la majorité, M. CATHERINE contre ainsi que pour les 2 pouvoirs en sa possession.

2- POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

M. LEFRANC fait un rendu sur les travaux qui étaient en cours :

- La piste cyclable est terminée (dans les deux sens), la pose des panneaux par CAEN LA MER est en cours et les marquages au sol doivent être réalisés avant la fin juin.
- Circulation rue de la Grande Mare : dans le prolongement de la piste cyclable, sur proposition de la commission voirie sécurité et à la demande de la CU, la rue de la Cachette a été mise en sens unique sauf les vélos (rue partagée). De ce fait, la rue de la grande Mare était prévue pour être classée « interdit sauf riverains ». Cependant, le Code de la Route ne reconnaît pas ce classement. Suite à la demande de certains riverains, M. LEFRANC a réuni l'ensemble des habitants de cette rue en vue d'une concertation avec CAEN LA MER sur les solutions possibles afin que la sécurité et la vitesse soient respectées dans cette rue.
- Tous les travaux de voirie prévus ont été réalisés : rue du Mont Gilles, rue de la Cascade, allée du Tilleul.
- Les entreprises sollicitées pour réaliser la dalle du skate parc n'étaient pas disponibles avant la rentrée. L'entreprise qui fournit le module était prête à faire la pose avant l'été. De ce fait, les élus ont eux-mêmes réalisé cette dalle ce qui fait une économie à la commune. Le nouveau module a donc pu être posé avant l'été pour la plus grande joie des enfants.
- Dans la continuité de la restauration du bâtiment, les portes de l'Eglise ont été refaites par un jeune artisan de CAIRON pour un coût de 4550 € soit bien inférieur au premier devis de 25 000 € que la commune avait eu. La grande porte sera refaite en septembre.

Travaux à venir :

Les devis pour l'éclairage de l'Eglise sont en cours. Le moins disant a été retenu pour la pose de 3 spots à basse consommation qui permettra d'éclairer ce patrimoine classé à partir de juillet. Le terrassement a été réalisé par les agents techniques.

Le Département va refaire l'enrobé du RD 22 entre le cœur de bourg et l'Eglise. Les élus ont souhaité une réunion entre le Département, la commune et CAEN LA MER en charge de la voirie et des espaces publics. Le Département a remis un avant projet aux élus qui sera étudié par la commission voirie-sécurité lors de la prochaine réunion de travail. M. LEFRANC ajoute qu'il faut une cohérence sur le trajet en tenant compte des engins agricoles et des bus. M. ROUZIC précise que la commission voirie-sécurité va étudier le projet du Département en concertation avec CAEN LA MER avec l'idée principale de faire ralentir la vitesse à l'entrée de la commune.

3- POINT SUR LES FINANCES

M. BELLET fait un point sur les finances comme il s'y était engagé lors du vote du budget. De plus, une modification est nécessaire notamment pour tenir compte de la dépense du module du skate parc sous-estimé au départ.

Décision Budgétaire Modificative n° 1

Vu le Budget Primitif 2021 adopté le 26/03/2021,
Considérant qu'il y a lieu de procéder à des virements de crédits,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
AUTORISE le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n° 1 et détaillés dans le tableau ci-dessous.

Section d'investissement

Compte 020-dépenses imprévues = 52 536 – 21 536 € = 31 000 €

Compte 2128 aménagement de terrains = 30 000 + 21 536 = 51 536 €

M. BELLET détaille le tableau qui est projeté reprenant les principales dépenses et recettes réalisées à ce jour. Le budget de fonctionnement est consommé pour 46 % et les dépenses d'investissement pour 35 %. Les principales dépenses réalisées concernent la fin des travaux de restauration de l'Eglise, les massifs de plantations derrière les Tilleuls. La discussion s'engage sur la provision de 100 000 € votée en investissement. M. BELLET confirme qu'il s'agit d'une provision destinée à des projets futurs comme une salle des fêtes. Celle actuelle est vétuste et pose de nombreux problèmes de sécurité et voisinage. De plus, l'atelier technique est également vétuste et étroit. CAEN LA MER a proposé de regrouper tous les services techniques en un seul lieu à THUE ET MUE pour tout le secteur. Les 5 agents de CAIRON iraient à THUE ET MUE matin, midi et soir. Le temps de trajet faisant partie du temps de travail au regard de la loi, cela impliquerait un temps de travail **effectif** réduit sur notre commune pour les 5 agents. Les élus de CAIRON ont proposé qu'un atelier technique perdure sur la commune au moins pour les 3 communes gérées en pôle CFCR par le responsable technique de Cairon (Cairon, Fresne-Camilly, Rosel). Cela garantirait la proximité des agents sur leur lieu de travail, une économie de temps et de carburant. M. CATHERINE ajoute que le projet de salle des fêtes n'est pas abouti. Ce projet de l'équipe municipale de M. ROUZIC n'en est qu'à ses débuts effectivement. Il faudra trouver le terrain puis chiffrer ce projet.

M. ROUZIC remercie M. BELLET pour la maîtrise des finances communales.

4- POINT SUR LES ELECTIONS

Les élections départementales et régionales ont lieu en même temps le 20 et le 27 juin dans le respect du protocole de la Préfecture. Les bureaux de vote seront organisés selon un plan très précis conformément aux directives.

5- POINT SUR LA COMMISSION COMMUNICATION

Mme WEYANT fait un point sur la commission communication qui s'est réunie plusieurs fois afin de rédiger la lettre de Cairon qui va sortir à la fin juin.

6- INFORMATION FEU DE LA ST JEAN

M. LEFRANC donne des informations sur le premier feu de la St Jean organisé par la commune dans un périmètre sécurisé du Marais. L'idée est venue à la réception du devis pour broyer toutes les tailles effectuées par nos agents techniques sur la commune (3 000 €). Cela coûte cher et il est interdit de brûler sauf un jour de l'année pour la St Jean d'où les feux de la St Jean dans diverses communes. Cette manifestation a pour but, outre de brûler nos tailles, de retisser le lien social entre les Caironnais après cette période de pandémie, autour du feu. A l'instar du barbecue géant dans la cour de l'école clôturant l'année scolaire avec les parents et les enseignants. L'AEPC est partante pour tenir une buvette dont les bénéfices iront aux enfants de l'école. Des tables seront disposées autour d'un feu géant sur un espace sécurisé à proximité de la Mue. L'arrêté vient d'être pris et transmis à la Préfecture, la gendarmerie et les pompiers. L'information sera faite dans les panneaux d'affichage, le panneau lumineux, chez les commerçants et dans la lettre de CAIRON. Le feu de la St Jean a été décalé au 2 juillet en raison des mesures sanitaires et du couvre-feu initialement en vigueur le 24 juin.

7- QUESTIONS DIVERSES

* Mme DUQUENNE donne un compte rendu du dernier conseil d'école de Cairon. Pour la rentrée de septembre, 214 élèves sont inscrits pour 9 classes.

Diverses questions ont été soulevées notamment sur les travaux de l'école puisque des malfaçons ont été détectés et l'entreprise a dû revenir. Egalement des problèmes d'ordinateurs. De gros investissements ont été réalisés ces deux dernières années sur le site de CAIRON pour lesquels la commune a donné 250 000 €. Un espace vert est traditionnellement utilisé pour le potager de l'école et entretenu chaque été par les agents communaux qui y ont remis de la terre après les travaux. La commune effectue également la tonte. La gestion des écoles incombe au SEEJ qui en a la compétence. Le syndicat suit donc les travaux des écoles et le cabanon sera consolidé par les agents techniques du SEEJ.

* Mme DE BETHUNE demande que les élus ne consultent pas leur portable pendant le conseil municipal. M. ROUZIC répond que personne n'est au portable pendant les réunions et qu'il doit être joignable et peut recevoir des messages urgents aussi bien de la gendarmerie que du Président de CAEN LA MER. Mme BOUVIER ajoute que, par souci de protection de la planète, elle n'imprime pas l'ordre du jour et les documents concernés et donc les consulte sur son portable. De plus en plus d'instances encouragent les personnes à suivre la réunion sur un portable ou une tablette. M. ROUZIC soumet au vote la proposition de Mme DE BETHUNE ; aucun vote pour.

* Mme BREGEON ajoute qu'elle s'est engagée en tant que conseillère municipale au service et pour le bien des habitants et se dit très déçue par les problèmes personnels de certains.

* Mme FRETAULT attire l'attention sur la nouvelle circulation rue de la Cachette et demande si on peut rajouter un panneau « attention changement de réglementation ». En effet, dans la continuité de la piste cyclable et afin de sécuriser les vélos, la rue de la Cachette a été mise en sens unique. Les nombreuses personnes qui ne respectent pas le sens interdit risquent de perdre 4 points sur leur permis et 235 € d'amende. Cependant, cela ne semble pas dissuasif puisque de nombreux véhicules prennent le sens interdit au risque de faire un face à face avec des véhicules qui descendent. Les

riverains se sont manifestés en raison du danger dont certains ont été victimes d'incivilité ou d'insultes.

Cette décision a été prise dans le prolongement de la piste cyclable puisque la rue de la Cachette devrait « rue partagée » comme sur CAEN ou ailleurs et, compte tenu de certains passages étroits où les véhicules ne peuvent pas se croiser, il est important de sécuriser les vélos si on veut développer les modes de transport doux. M. ROUZIC ajoute que cela permet de réduire le nombre de véhicules qui sortent à la priorité à droite en haut de la rue de la Cachette sur la RD 22.

M. POULAIN informe les élus que, dans le cadre des réunions au SDEC où il représente la commune, CAIRON ayant enfoui tous ses réseaux, CAIRON n'a pas de travaux particuliers à prévoir sauf d'équiper certains lampadaires de prises pour les décorations de Noël.

M. CATHERINE revient sur un arrêté pour la rue de la Cachette, l'arrêté envoyée à la Préfecture et à la gendarmerie est conforme.

Mme BOUVIER demande où en est le dossier vigilance suite à la présentation faite en conseil par la gendarmerie. Le 3^{ème} confinement et les mesures sanitaires ne nous ont pas permis d'organiser une réunion publique. Ce dossier a donc été reporté après la crise sanitaire.

L'ordre étant épuisé, la séance est levée.

Le prochain conseil municipal aura lieu en septembre.